

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2008

L'an deux mil huit, le vingt du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BARBEREAU Gérard, BERIAIM Michèle, BUFFET Michel, PORNIN Frédérique, COURTEMANCHE Pascal, CROISSET Jean-Michel, DOMINGUEZ Pascal, FOUCHER Evelyne, FRANCHET Eveline, FRANCHET Jean-Louis, MANUEL Jacqueline, TOUCHAIN Yves, VANNEAU André, CHENNEVEAU Christelle. M. FUSIL Daniel, M. FRANCHET Jean-Louis

Absent excusé:Néant

Mme BERIAIM a été élue secrétaire de séance.

PROJET ECOLE :

Monsieur le maire rappelle au conseil que celui-ci a approuvé l'avant-projet de l'école et lui demande l'autorisation de déposer le permis de construire. Après en avoir délibéré, le conseil décide par 13 voix pour et 2 abstentions d'autoriser le maire à déposer cette demande et de lui donner tous pouvoirs pour signer toutes pièces nécessaires.

AVENIR DE LA BOUCHERIE-CHARCUTERIE :

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que chacun a été destinataire d'un courrier électronique en date du 9/10 de la part du propriétaire du « cochon sans rancune » les informant de la fermeture définitive du magasin à compter du 31 octobre. Le propriétaire a été rencontré et il souhaite vendre les murs. La commune pourrait les acheter. La DSV a été contactée et admettrait qu'un laboratoire soit construit dans la cour. Les services des Domaines ont également été contactés afin de fournir leur estimation sur le prix d'acquisition. Les services compétents seront contactés pour avoir une estimation des subventions possibles, afin que le conseil municipal puisse décider des suites à donner en toute connaissance de cause. En attendant, il a été pris contact avec des bouchers ambulants afin de maintenir une présence au moins deux fois par semaine.

QUESTIONS DIVERSES :

Avenir de la Poste : lors de la réunion du 18 septembre, le conseil municipal avait été informé qu'à compter du 1^{er} décembre, les locaux de La Poste ne seraient plus ouverts au public que 10H par semaine et que début 2009, il faudrait choisir entre une agence postale communale et un relais poste commerçant. Le conseil, qui avait réservé sa décision, émet le souhait de délibérer sur cette question aujourd'hui et la question est donc soumise au vote. Il est décidé par 13 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre, d'opter pour une agence postale communale, afin d'assurer la pérennité de ce service.

M. BARBEREAU demande où en est le dossier de l'eau. Il est informé qu'un devis a été reçu pour tester la capacité de production du forage mais cette prestation s'élève à 37.000€TTC. Il a donc été demandé un autre devis.

Mme PORNIN signale qu'il y a toujours des camions stationnés le long de l'abribus le matin lorsque les enfants attendent le car, ce qui empêche le chauffeur de car de manœuvrer et présente un danger. Il est décidé d'aller voir le chauffeur pour de plus amples renseignements, puis de contacter le service des transports du conseil général pour trouver une solution.

M. FUSIL informe le conseil que les habitants de Rotte proposent de construire eux-mêmes un abribus pour leurs enfants et l'implanter sur le domaine public. Il est informé qu'un tel

équipement doit être agréé pour des raisons de sécurité. Il est décidé de contacter le service transports du conseil général afin d'obtenir le cahier des charges d'un tel équipement.

Mme CHENNEVEAU signale que le grillage au fond du 2^{ème} terrain de foot est très abîmé et dangereux et qu'il faut l'enlever.

M. BARBEREAU demande combien de temps vont durer les travaux de reprise des malfaçons de la Place de l'Eglise. Il est informé qu'ils dureront 1 semaine. Les travaux de branchement Edf seront sûrement faits en même temps.

Mme CHENNEVEAU demande que les décorations de Noël, guirlandes, rennes et père Noël, soient installés pour le 6 décembre.

M. COURTEMANCHE et Mme PORNIN redemandent que les jeux pour enfants qui ont été dégradés autour de l'étang communal soient retirés car ils sont dangereux.

Mme MANUEL demande où en est le projet d'isoler la partie bar du reste de la salle des fêtes. Elle est informée que les devis sont arrivés mais il faut consulter les pompiers sur la question de la sécurité. Il a été proposé aux associations de 3^{ème} âge de tenir leurs réunions hebdomadaires au nouveau presbytère, qui n'est pas utilisé, en attendant les travaux.

Monsieur le maire, constatant l'épuisement de l'ordre du jour, lève la séance à 21H00.